

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc.		Date d'inspection Le 07 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Coeurs à Manou inc.		Numéro de permis 2023006
Adresse 2737 11 Route Village St Laurent NB E9G 2J5		Numéro de téléphone (506) 330-0859
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 22	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	30 oct. 2026	
Commentaires: Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les documents manquants afin que le dossier de l'employée soit complété.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	30 oct. 2026	
Commentaires: Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les documents manquants afin que le dossier de l'employée soit complété.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	30 oct. 2026	
Commentaires: Plusieurs jouets extérieurs sont brisés. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant le nettoyage de l'aire extérieure et le retrait des jouets brisés.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en avant-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. À la suite de la vérification de 10 dossiers d'enfants, il a été constaté que tous les dossiers étaient complets. Les profils des enfants ainsi que l'ensemble des formulaires requis étaient remplis de façon conforme, lisible et signés au besoin. Les formulaires de consentement présents dans les dossiers des enfants étaient complets et conformes. Chaque formulaire était dûment signé par le parent ou le tuteur et la date y était clairement indiquée. Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre afin de confirmer que l'information leur a été communiquée. Les jouets sont variés et disponibles en quantité suffisante pour répondre aux besoins des enfants présents. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant la surface protectrice de l'aire de jeux extérieure. Il a été

Commentaires généraux

demandé de consulter le manuel du fabricant afin de vérifier le type de surface protectrice requis ainsi que la profondeur appropriée.

L'état de certains jouets extérieurs présente des signes d'usure, notamment des fissures et des bordures rugueuses. Ces équipements devront être surveillés et pourraient nécessiter une réparation ou un remplacement afin d'assurer leur bon état.

À la suite de la vérification des dossiers d'employés, un dossier a été constaté incomplet. Le contrat d'emploi ainsi que la documentation relative à la réglementation obligatoire doivent être révisés et signés par l'employée et l'exploitante.

Le cours de RCR est prévu les 24 et 25 octobre.

À mon arrivée, les enfants jouaient à l'extérieur. Par la suite, ils sont entrés dans l'établissement et se sont lavé les mains avant le dîner. Chaque enfant a ensuite pris son repas provenant de sa propre boîte à dîner.

original signé par

Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 octobre 2026

Date

original signé par

Manon Dickson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"